POUR LES DROITS DÉMOCRATIQUES, LES SOLDATS PRENNENT LA PAROLE

LISTE SOUTENUE PAR INFORMATION POUR LES DROITS DU SOLDAT, PARTI SOCIALISTE UNIFIÉE, COMITÉS COMMUNISTES POUR L'AUTOGESTION, MOUVEMENT POUR UNE ALTERNATIVE NON-VIOLENTE, COLLECTIF DES ANCIENS ENGAGÉS.

Des soldats candidats aux élections ? Vous en avez sans doute entendu parler, vous vous êtes certainement demandés pourquoi ?



MAMOU JACKY
MÉDECIN ASPIRANT
CANDIDAT

Suppléant
Dominique PÉRÉ
2e classe

Avant tout pour attirer votre attention sur leurs problèmes, sur des problèmes qui vous concernent aussi – car qui n'a pas un fils, un mari, un parent, un voisin, un ami qui soit « au régiment » ? – et qui concernent chaque citoyen puisqu'il s'agit de notre défense.

Que réclament donc les soldats ?

Ils n'acceptent plus d'être traités comme des citoyens de seconde zone à qui l'on refuse le droit de s'informer, de se réunir, de s'exprimer, de penser tout simplement.

Ils n'acceptent plus de vivre dans des conditions d'hygiène et de sécurité que peu de travailleurs accepteraient dans leurs usines ou dans leurs bureaux.

A l'armée, on a tout juste le droit de se taire ! Partout en France, des centaines de jeunes soldats ont été condamnés, sans jugement, à plusieurs mois de prison pour avoir simplement exprimé leur point de vue.

C'est pour cela qu'un comité de contrôle protégeant notre candidature s'est mis en place, comprenant notamment l'Amiral Sanguinetti, les généraux Becam et La Bollardière, le président de la Ligue des Droits de l'Homme, ceux de la Jeunesse Étudiante Chrétienne et du Mouvement Action syndical, des militants connus du PC, PS, PSU, de l'extrême gauche et des écologistes.

Jusqu'à maintenant, les grandes forces politiques n'ont pas prêté à la lutte des soldats l'attention qu'elle méritait. Et si la législature qui vient doit changer quelque chose à la vie, elle devra répondre à ces interrogations.

Est-il acceptable qu'une fois franchies les portes de la caserne, un citoyen se voit dépouiller des droits fondamentaux dont il jouissait dans la vie civile ?

Est-il acceptable que les soldats soient employés comme briseurs de grève comme cela s'est déjà vu lors des conflits des PTT, aiguilleurs du ciel, éboueurs... ?

Est-il acceptable que la réorganisation des armées laisse planer un doute sur la mise en place d'un véritable quadrillage du territoire, faisant de la population une sorte d'ennemi intérieur ?

C'est parce que nous pensons que ces questions sont fondamentales et qu'elles doivent être posées devant l'opinion, que nous nous sommes présentés.

Ce témoignage, je voulais le porter tout d'abord à Paris dans la 12e circonscription. Dominique Péré, mon suppléant actuellement sapeur dans un régiment de génie, voulait faire de même à Lyon, contre Mr Barre. Nous en avons été empêchés par l'interprétation restrictive du code électoral par les tribunaux administratifs de Paris et de Lyon.

La décision du tribunal administratif de votre ville nous a accordé ce droit à l'expression que nous réclamions.

Vous l'avez donc compris, notre candidature est celle du questionnement et de l'inquiétude...

Vu, le candidat.